



## Société des Régates à Voile d'Annecy

**SOLITAIRE D'AUTOMNE** - Grade 5C -

**01 octobre 2017**

### Annexes aux instructions de course

#### 1. REGLES

1.4 Heure légale du coucher du soleil : **19 heures 15 min** - Heure légale du lever du soleil : **07 heures 33 min**

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information sous le balcon du club.

#### 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons au niveau du balcon du club.

4.2 Délai entre l'amené de l'Aperçu et le signal d'avertissement : **30 Minutes**

4.3 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés quand le pavillon Y est envoyé, conformément à la RCV 40. Ceci modifie le préambule du chapitre 4

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme de l'Avis de Course.

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore **trois minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

#### 6. PAVILLONS DE CLASSE

Définition : R1 R2 L Quillardards  
A B C

pavillon SURPRISE  
pavillon OPTIMIST (jaune)

#### 8. LES PARCOURS

8.1 - parcours côtier

8.2 **Signaux de parcours :**

- Sans flamme au bateau Comité : parcours côtier

#### 9. MARQUES

9.1 **Marques de parcours :**

Côtier : Bouées jaunes fixes (0 - 3 - 8 - 5) et bouées tétraédriques jaune gonflables pour la 2, 4 et la 9 (la 2 vers l'Impérial, la 4 devant Sévrier et la 9 vers le centre du lac entre Menthon et Sévrier). Le parcours sera affiché au bateau Comité.

**Marques de départ :** Côtier : Marque jaune tétraédrique ou bouée fixe du lac

**Marques d'arrivée :** Côtier : Marque jaune tétraédrique ou bouée fixe du lac

**Bouée dégagement et pavillon vert:**

Cas des parcours côtiers: L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une **bouée de dégagement rouge ou jaune**. L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser à TRIBORD. Ceci modifie *Signaux de course*. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser à BABORD. Ceci modifie *Signaux de course*.

#### 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Définition : **Merci de respecter les autres usagers du Lac, de vous éloigner du pavillon alpha et de ne pas pénétrer dans la zone plongeur réservée de la Puya.**

#### 11. LE DEPART

11.1 Alignement de la ligne de départ :

Côtier : Entre le mat du bateau Comité arborant le pavillon orange et la marque de départ jaune

11.2 Bateaux en attente : **Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.**

11.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : **4 minutes**

### 13. L'ARRIVEE

Alignement de la ligne d'arrivée :

Côtier : entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcouru de la marque d'arrivée

**Réduction de parcours possible à n'importe quelle marque.**

### 14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Classes concernées : A - B - C - R1 - R2 - L - QUILLARD DE SPORT : **la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.**

### 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Temps limite pour finir après le premier : après l'arrivée du premier de chaque série :

Côtier : 60 minutes

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

### 16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Emplacement du secrétariat du jury : salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage de la SRVA

16.2 Pour chaque classe, **le temps limite de réclamation est de 40 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour selon lequel est le plus tardif.

16.3 Emplacement du local du jury : **Les réclamations seront discutées au bar devant une bière avec les présidents du comité de course et du jury.**

16.4 Une demande de réouverture d'instruction doit être déposée au plus tard 30 minutes après que la partie requérante ait été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie la règle 66.

### 17. CLASSEMENT

17.1 Nombre de courses à valider pour constituer une série : 1

17.2 Courses retirées : Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

17.3 Le calcul du temps compensé pour les classes A - B - C - R1 - R2 - L - QUILLARD DE SPORT sera :

Côtier : **temps sur distance** avec application du coefficient CVL

### 18. REGLES DE SECURITE

18.1 Modalités du contrôle à la sortie et au retour : Gilet obligatoire dans le bateau

18.3 Canal VHF : **72**

### 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

### 27. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

### PARCOURS :

Pavillon D :

